



Durée : 3 jours/groupe



Effectif : 2 à 10 personnes maximum



Public concerné : Direction, encadrement



Suivi et Evaluation :

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et le formateur.
Délivrance d'une attestation de formation individuelle
Une évaluation sera organisée en fin de stage
Un bilan oral est effectué avec le participant et un représentant de l'entreprise



Prérequis

Aucun prérequis juridique n'est requis pour suivre cette formation.



Tarif : à partir de 1500 Euros HT



Modalités et délais d'accès : Cette formation est en présentiel.

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter au minimum 30 jours avant le début de la formation au 06 63 82 09 73 ou à l'adresse mail suivante: commercial@evoa-formation.fr
Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation vous sera envoyée par mail 7 jours avant le début de la formation.
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Notre organisme tente de donner à tous, les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Catherine DUTERTRE au 06 63 82 09 73 ou par mail à catherine@evoa-formation.fr

Objectifs de la formation

- La formation offre l'occasion à vos collaborateurs de maîtriser l'ensemble des processus nécessaire à la réussite du démarrage d'une formation Référent Santé Sécurité au travail

Depuis le 1^{er} juillet 2012, tout employeur doit désigner un référent en Santé et Sécurité du Travail (RSST), peu importe l'effectif ou le domaine d'activité de l'entreprise.

- Le RSSCT est en effet une ressource complémentaire au CSE/DP en matière de santé et de sécurité au travail .La loi du 02/08/21 sur la santé au travail renforce d'ailleurs les mesures de management de santé et sécurité au travail.
- Le référentiel choisi est celui utilisé pour la formation des représentants du personnel au CHSCT/CSE, conforme à celui imposé par la DREETS(ancienne DIRECCTE) en la matière. Une attestation est remise à chaque participant à l'issue de la formation, dès lors que l'évaluation des compétences acquises le permettra.
- Cette action de formation est obligatoirement inscrite au Plan de Développement des Compétences de l'entreprise.

A l'issue de cette formation, les responsables auront les aptitudes pour :

- Comprendre les principes de la Responsabilité du RSST(rôles et détections des risques)
- Connaître les diverses références et réglementations et savoir exercer le droit à l'information et consultation du RSST.

Construire et mettre en place une démarche SST en interaction avec l'hygiène et l'Environnement de travail des collaborateurs et évaluer manager leur démarche SST(Art.4644-1 du code du travail).L'obligation de formation est renforcée par la Loi DU é aout 2021 sur la prévention en santé au travail(Art 39)

Rappel : Ne sont pas éligibles les élus et/ou suppléants du CSE et les DP (Délégués du Personnel)

Organisation de la formation

L'environnement du RSST

- Les différents organes dans l'établissement
- Les acteurs internes/externes de la prévention
- La responsabilité civile et pénale et la veille réglementaire
- Les obligations d'évaluation des risques (SWOOT)

Le RSST

- Les principes de la prévention
- Le rôle du RSST
- Les moyens associés et
- Le document unique et l'EVRP
- Le plan de prévention
- Le droit d'alerte et de retrait

Les risques

- Les accidents du travail et l'enquête accident (arbre des causes)
- Les maladies professionnelles
- L'étude d'un poste de travail et notion d'ergonomie de postes
- Déplacements aux postes et infrastructures

L'identification des risques et EVRP (Evaluation des Risques Professionnels)

- Bruit
TMS
Vibrations
Amiante
- Produits chimiques
- Chutes
- Activités physiques
- Electricité
- Incendie
Stockage
Circulation
Risques routiers
Risques psychosociaux
Gestes et postures

- Biologique
- Interaction/coactivité

L'organisation

- Les réunions, organisation, ODJ et PV. Savoir prendre la parole et préparer ses messages
- Communication en cas de crise

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets étudiés
- Méthode interactive s'appuyant sur des études de cas et mise en situation
 - Documents concernant les divers thèmes remis à chaque stagiaire
 - L'entreprise mettra à disposition les documents du référentiel documentaire nécessaires à la bonne exécution du module de formation.

Les + de la formation :

- Formateur expérimenté et issu de la profession, agréé par INRS reconnu IRP et Lead Auditeur / formateur QHSE
- Mise en situation des participants sur site/siège représentatif de l'activité
- Mise en situation des participants avec l'utilisation de matériel de cartographie des risques

Lieu prévisionnel de la formation

L'information précise sera portée directement sur la convocation

Le lieu est aménagé pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes à mobilité réduite.

<https://www.capemploi-72.com>

Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure. La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Nous contacter

06.63.82.09.73 – 02.43.80.81.52
commercial@evoa-formation.fr